

Communauté d'Agglomération
Conseil communautaire
11Mai 2023

Intervention de
David Varrone
Maire d'Andon

Monsieur le Président,

Depuis 2020, que nous sommes élus dans cette assemblée intercommunale où 23 maires siègent pour porter la voix de leur commune au sein du territoire du pays de Grasse, vous n'avez jamais toléré de voix dissonante même quand elles concernent l'intérêt général et le strict respect de la loi.

Notamment sur des choix de gestion pour notre territoire respectueux des enjeux communaux et respectueux de la légalité.

Par votre attitude agressive à mon égard, vous démontrez ainsi que la démocratie vous dérange et que vous ne supportez pas le débat.

Aujourd'hui à nouveau, vous demandez à notre assemblée de m'éliminer de la représentation au PNR qu'elle m'a accordé, alors que la commune d'Andon constitue avec ses 5430 ha le plus grand territoire du PNR. Venant d'un élu désigné récemment président des maires des Alpes-Maritimes nous ne pouvons qu'être consternés par cette illustration de votre conception du débat démocratique !

Je veux ici rappeler :

Que vous avez déjà prétendu me priver de tout rôle au sein de notre assemblée, pour la seule raison que j'avais exercé le droit de tous citoyens, en présentant ma candidature aux élections cantonales ! A ce sujet, je veux ici rappeler que j'ai introduit un recours devant le Tribunal Administratif en date du 07 février 2022 pour contester l'arbitraire du retrait de ma délégation. A ce jour, l'avocat que vous avez constitué n'a produit aucun mémoire en défense... l'affaire est en cours. Par cette action vous démontrez que le pluralisme démocratique vous dérange.

Plus grave encore.

Je veux ici rappeler aussi à notre assemblée, qu'ensuite pour assouvir votre rancune personnelle à mon égard, vous avez déclenché contre moi, au nom de notre assemblée et donc encore une fois aux frais du contribuable de la communauté d'agglomération, une action en justice pour une soi-disant diffamation. J'avais relaté les termes de vos propos publics, contraires aux droits et intérêts des usagers de l'eau. Une eau pourtant polluée et reconnue impropre à la consommation par l'ARS livrée aux habitants d'un quartier de MA commune.

Pourtant, mon action, vous ne pouvez pas l'ignorer a permis un retour à la légalité. La communauté d'agglomération n'étant pas directement concernée, vous avez malgré tout exprimé publiquement vos remontrances qui se sont avérées infondées pour défendre le délégataire fautif !

Alors pourquoi avoir tenu cette position ? Peut-être le saurons-nous un jour ?

Vous avez communiqué sur votre action en justice contre moi.
MAIS VOTRE PROCÉDURE A FAIT PSCHITT !

Parce que face à l'absence d'arguments sérieux vous vous êtes finalement désisté de votre plainte contre moi. Par jugement du 06 janvier 2023 vous avez été condamné aux entiers dépens de cette procédure contre moi. Cela démontre qu'on ne lance pas des procédures judiciaires pour des motifs futiles.

Ces dépens ayant été engagés par vous pour la communauté d'agglomération et contre moi, en vertu d'un droit d'ester en justice que vous n'aviez pas, il vous restait l'obligation d'en informer piteusement le conseil communautaire !

Ce que vous vous êtes bien gardé de faire comme pour la précédente procédure. Il est pourtant primordial que les contribuables sachent avec quelle désinvolture vous usez de leurs deniers !

Aujourd'hui, dans cette séance de conseil, vous cherchez à nouveau à me museler pour supprimer ma représentation au PNR.

Représentation pour laquelle j'ai été élu à l'unanimité par mes pairs dans cette assemblée le 16 juillet 2020.

J'assume ce rôle de manière loyale et défend les intérêts de notre territoire. Le président du PNR, M. Eric MELE vous aurait-il fait part de son mécontentement à mon sujet ?

Alors M.VIAUD pourquoi cet acharnement perpétuel contre moi et ce refus obstiné du fonctionnement démocratique en abusant de votre pouvoir de président ?

Je crois que, tout ceci, au-delà des mesures mesquines, est en lien avec l'avis de la Chambre régionale des comptes sur notre agglomération !

Plus précisément : vous n'avez pas supporté mon intervention sur les problèmes soulevés par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 19 juillet 2022.

Ce rapport dénonce des faits graves et nombreux, divers, préjudiciables aux intérêts publics, susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement de notre communauté d'agglomération. Dans mon intervention publique, ici même, dans cette enceinte, le 10 novembre 2022, je les ai repris et dénoncés dans le cadre du porté à connaissance et de l'intérêt général. N'importe quel membre de notre assemblée a la légitimité d'intervenir à ce sujet.

Ce faisant, je n'ai fait que mon devoir d'élu, ne vous en déplaise Monsieur le Président, vous êtes élu comme l'ensemble de nos collègues sont élus aussi pour veiller au respect de la loi !

Parmi les nombreux soucis soulevés par la Cour, deux d'entre eux sont particulièrement préoccupants et vous ne pouvez les ignorer.

Il s'agit des problèmes de gestion de fait graves qui vous concernent ainsi que les comptes de notre intercommunalité.

Avec le risque, faute d'une politique de redressement débattue ici, de cessation de paiement. Et, comme vous n'êtes pas sans l'ignorer j'ose l'espérer :

L'article L. 243-9 du Code des juridictions financières vous fait obligation en qualité de Président d'ouvrir le débat dans le délai d'un an sur les actions entreprises par la collectivité, suite à toutes les observations de la chambre régionale des comptes !

Et de préciser à la Chambre régionale les suites qui ont été données à ce rapport...

Comme chaque élu de notre assemblée peut le vérifier, les enjeux, notamment financiers pour les intérêts de nos collectivités que nous représentons, et que nous avons tous promis de servir lors de notre élection, sont d'une autre envergure et méritent une rigueur gestionnaire et éthique bien éloignées du mode de fonctionnement qui est le vôtre au regard de ce qui précède.

C'est pour toutes ces raisons que je demande :

- 1- Que soit retirée de l'ordre du jour, cette délibération, dirais-je cette nouvelle mesure, qui s'apparente encore une fois à un abus de pouvoir initié par vous, à l'instrumentalisation politique de notre intercommunalité à des fins personnelles, alors que je ne suis qu'un élu soucieux de l'intérêt général. Dois-je vous rappeler le but de l'intercommunalité issu de la loi Chevènement de 1999 ? Etre au service de nos communes et de nos concitoyens et non au service d'un homme.**
- 2- Que soit ouvert, conformément à la loi (article L243-9) le débat public sur les suites données aux observations de la Chambre Régionale des Comptes dans son avis du 19 juillet 2022.**

Cet avis est salutaire et vous avez le devoir d'en tenir compte Monsieur le Président.

Je le dis, avec regret, si notre communauté d'agglomération du pays de Grasse, devait continuer à subir ce laisser-aller, je serai conduit à demander à mon conseil municipal de prendre les décisions qui s'imposent.

J'espère de toute mes forces que la raison s'imposera et que vous reviendrez vers elle Monsieur le Président car vous connaissez la devise que je fais mienne : SERVIR SANS S'ASSERVIR.